



Bulletin Municipal de Sainte-Montaine

N° 10 – Janvier 2015



Chères Montainaises et Chers Montainais,

Je profite de cette nouvelle année pour vous adresser à vous et vos proches mes vœux les plus sincères pour 2015, pour que celle-ci vous apporte santé et satisfaction.

L'année 2014 fut certainement la plus intense que nous ayons connue. En effet, le 1^{er} trimestre 2014 a été marqué par la poursuite des travaux du centre socio culturel, la finalisation de la carte communale, mais aussi les élections municipales.

A ce titre, je tenais au nom de la nouvelle équipe et de moi-même, à vous remercier chaleureusement pour votre confiance renouvelée. Celle-ci s'est inscrite dans le suivi des dossiers engagés, mais aussi dans l'élaboration de nouveaux projets.

Le mois de juin a été marqué par l'adoption définitive de la carte communale par le conseil municipal suivi en septembre de l'inauguration du nouveau centre socio culturel. Les nombreux participants ont pu, autour d'un buffet, apprécier ce nouvel équipement qui, n'en doutons pas, sera très utilisé.

En parallèle, l'équipe municipale a préparé puis lancé les consultations pour les travaux du futur musée dans un premier temps, puis avec l'aide des scénaristes, nous avons lancé une deuxième consultation pour le choix de l'entreprise en charge de la mise en place du musée. Celui-ci sera totalement opérationnel dès la fin janvier pour une inauguration officielle qui devrait être le samedi 4 avril.

Autre dossier totalement finalisé administrativement : notre prochain système de traitement des eaux usées. Nous allons

pouvoir engager dès ce début d'année les consultations pour le choix de notre futur maître d'œuvre ainsi que les consultations pour la réalisation des travaux. Le remplacement d'une partie du réseau devrait intervenir dès cette année et la mise en place de la filière de traitement en 2016.

Deux autres dossiers concernent l'aménagement du bourg. Tout d'abord, celui de la place face à l'église. Un projet a été élaboré avec un architecte et les conseillers. Celui-ci a été déposé à la Région Centre pour l'obtention d'une subvention au titre des « Cœurs de Village ».

Ensuite, l'aménagement de la circulation. Les deux bureaux d'études avec lesquels nous travaillons, ont successivement arrêté leurs activités nous obligeant à en choisir un troisième. A ce jour quelques choix restent à faire mais le chiffrage de ce projet est en cours et nous devrions être en mesure de présenter ce dossier prochainement au Conseil Général pour obtenir, nous l'espérons des financements pour 2015.

Comme vous le voyez 2014 fut intense et 2015 le sera aussi. Mais nous avons la satisfaction de voir les projets s'accomplir et se concrétiser.

L'équipe municipale se joint à moi pour vous adresser ses meilleurs vœux et vous donne rendez-vous pour la cérémonie des vœux le samedi 17 janvier à 18h au centre socio culturel.

Le Maire,
Hervé de POMYERS

Ordures ménagères



« Plus on trie, moins on a de services et plus cela coûte cher ». N'est-ce pas bien le sentiment de beaucoup d'usagers lorsque l'on discute du coût des ordures ménagères. C'est un sentiment légitime, mais qui ne reflète pas le travail au quotidien des élus et des salariés de la communauté de communes Sauldre et Sologne pour trouver le meilleur équilibre entre services et coûts.

95 600 € en 2013, c'est ce qu'a rapporté la vente des matériaux recyclable soit 5.82 % du budget global (hors investissement).

C'est donc l'économie que chacun fait sur sa facture grâce au tri. C'est dire l'importance que génèrent les efforts de chacun.

Ne plus trier ou mal trier augmenterait de façon plus conséquente nos factures déjà mal traitées par les hausses des taxes environnementales et les contraintes diverses.

Mais trier, c'est aussi préserver l'environnement et les ressources et c'est surtout un geste citoyen.



Les ordures ménagères doivent être sorties au plus tôt le dimanche dans l'après-midi. Exceptionnellement vous pouvez utiliser le container réservé au centre socio culturel qui est situé sur le parking, si votre absence ne vous permet pas de sortir vos poubelles la veille de la collecte.

Liste des commissions communales - Le Maire préside chaque commission

BUDGET / FINANCES	TRAVAUX	COMMISSION D'APPEL D'OFFRES	TOURISME / LOISIRS/ AFFAIRES CULTURELLES	ENVIRONNEMENT
<ul style="list-style-type: none"> - CHEVASSON Christine - de POMYERS Léa - KUBICKÉ Muriel 	<ul style="list-style-type: none"> - CHESNET Christian - CHESNET Frédéric - DECLERCK Emily - GRIMAULT Jean-Bernard - REDOUTÉ Patrick - VALENT Antoine 	<u>Titulaires</u> <ul style="list-style-type: none"> - CHESNET Christian - CHESNET Frédéric - GRIMAULT Jean-Bernard 	<ul style="list-style-type: none"> - BOURBON Rose-May - CHESNET Christian - CHESNET Frédéric - CHEVASSON Christine - de POMYERS Léa - DECLERCK Emily - GRIMAULT Jean-Bernard - KUBICKÉ Muriel 	<ul style="list-style-type: none"> - CHEVASSON Christine - GRIMAULT J-Bernard - KUBIKÉ Muriel - VALENT Antoine - de POMYERS Léa
		<u>Suppléants</u> <ul style="list-style-type: none"> - REDOUTÉ Patrick - CHEVASSON Christine - KUBICKÉ Muriel 	Comité Consultatif « Etang Communal » <ul style="list-style-type: none"> - CHESNET Christian - GRIMAULT Jean-Bernard - GRIMAULT Romain - MOREAU Raymond 	

Ramassage des encombrants

Calendrier de ramassage : **lundi 1^{er} juin 2015**
lundi 2 novembre 2015

Inscription en mairie **02.48.58.05.16**

Organisation intra muros : dépôt la veille sur le trottoir (ou aide le jour même de nos agents sur demande).

Pour les extérieurs : Dépôts des objets la veille sur le parking près de la mairie.



DÉCHETS ACCEPTÉS

- ◆ Ferraille, grillage
- ◆ Bois
- ◆ Sommier, matelas
- ◆ Canapés, mobiliers
- ◆ Equipements sanitaires : baignoires, chauffe-eau ...
- ◆ Vélos
- ◆ Moquette
- ◆ Electroménager, téléviseurs.

DÉCHETS REFUSÉS

- ◆ Gravats, parpaings, verre, fibrociment, plastique
- ◆ Vitres
- ◆ Déchets de jardins ou de taille
- ◆ Epaves automobiles ou motos
- ◆ Pneus
- ◆ Cuves à fuel
- ◆ Batteries

Brûlage des végétaux :

Pendant la période du **1^{er} mars au 30 septembre** la pratique de l'écobuage et de tout feu est interdit en Sologne (cf. arrêté préfectoral n° 2012-1-1272 du 24/10/2012 relatif à la prévention des incendies).



Tonte des jardins :

En règle générale, les horaires de tonte des jardins sont :

- les jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- les samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h

Tarifs de location du centre socio culturel

	Montainais	Hors commune
Location vin d'honneur	50.00 €	70.00 €
Location 1 journée	130.00 €	200.00 €
Location 2 journées	160.00 €	300.00 €
Location de la vaisselle	Gratuit	
Caution location	1 000.00 €	
Caution pour le ménage	80.00 €	





Cette année, le recensement se déroule dans votre commune ! Il a lieu du **15 janvier au 14 février 2015**. Se faire recenser est un geste civique, qui permet de déterminer la population officielle de chaque commune, mais aussi de déterminer les financements dont bénéficiera la commune. C'est simple, utile et sûr.

Pour plus d'informations, consultez le site internet :

www.le-recensement-et-moi.fr

Votre agent recenseur est Madame Céline BOUQUIN, merci de lui réserver un bon accueil.

Quelques dates à retenir en 2015 ...

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	septembre	Novembre	Décembre
17	21	22 / 29	4	3	20	5	13	7	5
Voeux	Carnaval crêpes Comité des Fêtes	Elections des conseillers départementaux	Ouverture de la pêche	Fête du Club	Fête de l'été et de la musique Comité des Fêtes	Concours de pêche / boules Comité des Fêtes	Vide grenier Comité des Fêtes	Messe St-Hubert	Téléthon Le Club
24			6	25				21	12
AG Comité Fêtes			Chasse aux œufs	Pèlerinage de la Belle Fontaine			Paëlla du CCAS	Assemblée Générale SMSE	
				31				16	Arbre de Noël
			Rando Sologne Comité des Fêtes						



Daniel BESSONNIER le 24 février 2014 dans sa 66^{ème} année
Alain NOUBLANCHE le 26 avril 2014 dans sa 63^{ème} année
Liliane OUMAKHLOUF-VINATIER le 30 octobre 2014 à 81 ans
Jean-Paul GIRARD le 9 décembre 2014 dans sa 87^{ème} année



**Le calendrier 2015 est disponible en mairie
 5 € au profit du CCAS de Ste-Montaine**

Mairie de Sainte-Montaine

Horaires d'ouverture : du mardi au vendredi de 13 h 30 à 17 h 30 et samedi de 8 h 30 à 12 h 15

☎ 02.48.58.05.16 ☎ 02.48.58.23.68 ✉ mairie.ste-montaine@orange.fr

site internet : <http://sainte-montaine.e-monsite.com>